



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

femmes enceintes

Question écrite n° 129769

Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la réglementation encadrant les échographies. Celles-ci ne sont en effet pas normalisées et tous les échographes ne travaillent pas de la même façon. Cela conduit parfois à un réel manque de rigueur et peut engendrer des conséquences graves. Ainsi, par exemple, chaque année, entre 80 et 100 enfants naîtraient avec au moins un membre en moins et, dans 50 % des cas, ces malformations n'ont pas été détectées à l'échographie. Il lui semblerait donc important que la réglementation soit plus exigeante quant au contenu des rapports d'échographies, et notamment que soient rendue obligatoire la photographie des membres et le comptage des doigts. Il aimerait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129769

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2001

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)